

**DIPLOME  
D'EXPERT EN AUTOMOBILE  
Session 2004**

**UNITE C**

Epreuve :

**CONTROLE TECHNIQUE ET  
PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**

**CONFIDENTIEL**

**SUJETS**

- 4 sujets "Carrosserie" notés CAR 1 à CAR 4
- 2 sujets "Train roulant" avec variantes notés Tr.Ro1 ,Tr.Ro2
- 7 sujets "Freinage" notés Fre. 1 à Fre. 7

Rappel de la définition de l'épreuve : **Contrôle technique.**

Cette partie d'épreuve consiste au contrôle technique de tout ou partie d'un véhicule, par exemple :

- contrôle train roulant,
- contrôle du système de freinage,
- contrôle d'une structure, ...

Le véhicule étant placé sur e poste de contrôle ou de mesure, le candidat doit procéder à la mesure, à l'analyse des résultats et formuler des conclusions.

Une présentation de 20 mn maximum permettra au candidat de formuler ses conclusions.